FORMULAIRE DE PROCURATION

PERSONNES JURIDIQUES ET SOCIÉTÉ DE PERSONNES



UniPoly									
Unifoly									
310.515									
/euillez cocher/compléter ce qui convient)									
 ☐ Procuration pour toutes les relations commerciales actuelles et futures avec la BAS ☑ Procuration uniquement pour une relation commerciale spécifique : 									
Numéro du compte/dépôt : 310.515.101-04									
ent ou complément (veuillez en cocher un seul)									
 ☑ Premier octroi de procuration ou remplacement de toutes les procurations existantes ☐ Complément des procurations existantes 									
2 4 4									
les procurations suivantes. (veuillez biffer les lignes vides)									
Date de naissance : Nationalité :									
dividuelle: ou 🛛 collective à deux 🗖 uniquement droit de so renceigner									
L'objectif étant Nationalité: juste d'enlever signer les procurations									
Nationalité:									
dividuelle: juste d'enlever igner									
1 c stacutations									
dividuelle: Pour: Louise Aubet Nationalité:									
et Anna Tassaux									
υαιε αε naissance : Nationalité :									
dividuelle: ou 🔲 collective à deux 🔲 uniquement droit de se renseigner									

S'il n'est pas expressément indiqué que la signature est collective, nous partons du principe que la signature individuelle suffit pour le droit de disposer.

Convention de procuration

NEVU LE 27 OCT. 2021

Les mandataires sont habilité-e-s à entreprendre tout acte au nom de la cliente/du cliente et de la/le représenter valablement et sans restriction. Sont toutefois exclus de la procuration le droit de mettre en gage des valeurs patrimoniales, de contracter des prêts ou des crédits sous quelque nature que ce soit, ou de demander un accès e-banking.

La procuration est intransmissible et demeure valable jusqu'à révocation écrite adressée à la BAS, sans égard aux inscriptions divergentes figurant au Registre du commerce ou dans d'autres publications. La procuration ne s'éteint pas par le décès, la déclaration d'absence ou l'incapacité civile de la mandant/du mandant. Elle reste en vigueur même en cas d'incapacité civile de la/du mandataire.

Toutes nos relations juridiques réciproques sont soumises exclusivement au droit suisse, sous exclusion des dispositions du droit privé international et des autres conflits de lois. Le lieu d'exécution, le for de poursuite pour les client-e-s domicilié-e-s à l'étranger ou sans domicile connu ainsi que le for exclusif pour toutes les procédures est Olten. La BAS est cependant en droit d'ouvrir action contre la/le client-e devant le tribunal compétent de son domicile/siège social ou devant tout autre tribunal compétent, le droit suisse demeure exclusivement applicable dans ce cas. Les dispositions impératives de la loi suisse relatives au for juridique prévalent.

Les dispositions pertinentes pour la relation d'affaires (conditions générales et, le cas échéant, règlement de dépôt) demeurent en vigueur.

Date	•

X 23.10.2021

05.11.2021

Signature-s de la société (voir instructions à la page 3)

X diFiotellino

distale

1 trords 1

Lucie

sera complété par la BAS

1914141	saisi	contrôlé						
date:								
visa:							No.	